



Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins
du 6 octobre 2026

Sous la présidence de Mme Floriane Beetschen, le Conseil Communal de Bursins a :

Accepté le Préavis municipal 09/2026

Compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2026-2031

Accepté le Préavis municipal 10/2026

Autorisation générale d'acquérir ou aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers ou des titres de sociétés commerciales pour la législature 2026-2031

Accepté le Préavis municipal 11/2026

Autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031

Accepté le Préavis municipal 12/2026

Autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2026-2031

Accepté le Préavis municipal 13/2026

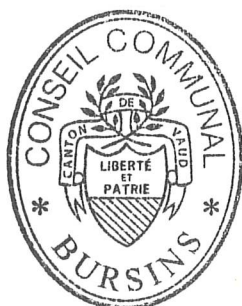
Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et la police des constructions

Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Bursins, le 6 octobre 2026

La Présidente

Floriane Beetschen



La Secrétaire

Véronique Gunther